Accusé de réception en préfecture
050-215002403-20260304-2026-07-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026

HELLEVILLE

DICRIM 2026

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Édition 2026

MOT DU MAIRE

Chères Hellevillaises, chers Hellevillais,

La sécurité des habitants de Helleville est une priorité municipale. Ce document vous informe sur les **risques majeurs** identifiés sur le territoire communal et les **bons réflexes** à adopter en cas d'événement.

Le DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
Il a pour objectif de :

- Vous informer
- Vous préparer
- Réduire les conséquences des catastrophes

📞 **Numéros d'urgence :**

- 112 : Numéro d'urgence européen
- 18 : Sapeurs-pompiers
- 17 : Gendarmerie
- 15 : SAMU

📍 Mairie de Helleville – 27 rue de l'Eglise – 50340 HELLEVILLE

- 02.33.04.18.47
- mairie.helleville@wanadoo.fr

Mise à jour le 24/02/2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES

QUI FAIT QUOI EN CAS DE CRISE MAJEURE ?

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de crise. En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour toute information relative à la crise.

Les citoyens doivent respecter les consignes des autorités, rester à l'abri et se tenir informés en écoutant la radio.

Les établissements sensibles (écoles, crèches...) activent leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Le personnel sait comment mettre les personnes en sécurité.

Si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la Préfecture active les dispositions du plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (plan ORSEC). Le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours (DOS) en lien avec le Maire.

SI BESOIN, LA COMMUNE PREND EN CHARGE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LE RAVITAILLEMENT DES SINISTRÉS.

CONSTITUER SON KIT D'URGENCE

- 1 lampe de poche
- 1 gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- 1 bouteille d'eau potable par personne
- 1 trousse de premiers soins
- 1 radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- 1 couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments

LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

Accident industriel	Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation Évitez toute flamme ou toute étincelle
Accident nucléaire	Anticipez en retirant vos comprimés d'iode (gratuits) en pharmacie Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez les fenêtres, portes et aérations Arrêtez la ventilation
Accident transport de matières dangereuses	Évitez le périmètre Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation
Avalanche	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
Éruption volcanique	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
Feu de forêt	Quittez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
Inondation	Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau Réfugiez-vous le plus haut possible À la maison, coupez eau, gaz, électricité Reportez ou annulez vos déplacements
Mouvement de terrain	Évitez le secteur Éloignez-vous des fonds de vallée
Rupture de barrage	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
Séisme	Sortez des bâtiments endommagés Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer Utilisez uniquement les escaliers
Tempête/ Cyclone	Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence Évitez de rester sous un arbre Fermez les portes, fenêtres et volets Évitez de sortir durant l'oeil du cylone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

CONTACTS

(source DDRM préfecture de la Manche)

Services de l'État

Préfecture de la Manche
Cabinet – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
Place de la Préfecture – BP 70522
50002 Saint-Lô cedex
Tél. : 02 33 75 49 50

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche
477, boulevard de la Dollée – BP 60355
50015 Saint-Lô cedex
Tél. : 02 33 06 39 00

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie
Site de Caen
1 rue recteur Daure – CS 60040
14006 Caen cedex
Tél. : 02 50 01 83 00

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie
Unité bi-départementale Calvados-Manche
477, boulevard de la Dollée – BP 60355
50015 Saint-Lô cedex
Tél. : 02 50 71 50 54

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Manche
1238, chemin du Vieux Candol – CS 45309
50007 Saint-Lô cedex
Tél. : 02 33 72 10 10

Direction Interdépartementale de la police Nationale (DIPN) de la Manche
Commissariat de Police de Saint-Lô
336, boulevard de la Dollée – BP 530
50010 Saint-Lô cedex
Tél. : 02 33 72 68 00

Groupement de Gendarmerie de la Manche (GGD50)
367, rue de Tessy
50010 Saint-Lô cedex
Tél. : 02 33 75 50 00

Sites internet utiles

Sites généralistes

- Connaître les risques près de chez moi : https://www.georisques.gouv.fr/

- Portail interministériel de prévention des risques majeurs : https://www.gouvernement.fr/risques

- DREAL Normandie (risques industriels, miniers et naturels) : https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/risques-industriels-miniers-et-naturels-r6.html

- Ministère en charge de l'Intérieur : https://www.interieur.gouv.fr/

- Ministère en charge de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires : https://www.ecologie.gouv.fr/

- Ministère en charge de la santé et de la prévention : https://sante.gouv.fr/

- Préfecture de la Manche : https://www.manche.gouv.fr/

- Météo France :
https://meteofrance.com/

- Vigilance Météo France :
https://vigilance.meteofrance.fr/fr

- Légifrance (accès au droit) :
https://www.legifrance.gouv.fr/

- Site officiel d'information et de démarches administratives :
https://www.service-public.fr/

Risques d'inondation
- Vigilance des crues :
https://www.vigicrues.gouv.fr/

- Vigicrues Flash et APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes)
https://apic-vigicruesflash.fr

Risques de mouvement de terrain
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) :
https://www.brgm.fr/fr

Risques sismiques
- Base nationale des données de la sismicité de la France :
https://www.sisfrance.net/

- Site national d'information sur la sismicité de la France :
https://renass.unistra.fr/fr/zones/

Risque radon
- Santé publique France :
https://www.santepubliquefrance.fr/

Risque minier
- GEODERIS :
https://geoderis.fr/

Risques feux de végétation et de forêt :
- Observatoire des Forêts Françaises (OFF) :
https://foret.ign.fr/

- Office National des Forêts (ONF) :
https://www.onf.fr/

Risques industriels
- INERIS
https://www.ineris.fr/fr

Risques nucléaires
- Surveillance des établissements nucléaires :
https://www.asn.fr/

- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire :
https://www.irsn.fr/

- Commissariat à l'énergie atomique :
https://www.cea.fr/

- ORANO (ex Cogema / Areva) :
https://www.orano.group/fr

- Association nationale des comités et commissions locales d'information :
https://www.anccli.org/

Risque lié au transport de matières dangereuses
- Réglementation :
https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-du-transport-marchandises-dangereuses-tmd

Informations des Acquéreurs et des Locataires (IAL)
- Informations générales :
https://www.georisques.gouv.fr/information-des-acquereurs-et-locataires

RISQUE TEMPÊTE & VENTS VIOLENTS

Pourquoi Helleville est concernée ?

Située dans le département de la Manche, la commune est exposée aux **dépressions atlantiques hivernales** pouvant générer :

- Vents > 100 km/h
- Chutes d'arbres
- Coupures d'électricité
- Dégâts sur toitures et bâtiments agricoles

Avant la tempête

✓ Vérifier toitures et fixations
✓ Ranger les objets extérieurs
✓ Préparer lampe, radio, batteries

Pendant

✓ Rester à l'intérieur
✓ Éviter les déplacements
✓ Ne pas toucher aux fils électriques tombés

Après

✓ Signaler tout danger en mairie
✓ Ne pas s'approcher des arbres fragilisés

RISQUE INONDATION & RUISSELLEMENT

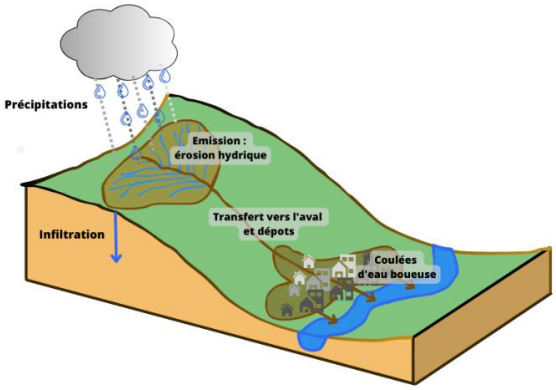

Contexte local

Les fortes pluies peuvent provoquer :

- Ruissellement sur terrains agricoles
- Inondation de caves
- Routes temporairement impraticables

Avant

✓ Surélever les biens sensibles
✓ Vérifier les systèmes d'évacuation
✓ Préparez votre kit d'urgence

Pendant

❌ Ne pas s'engager en voiture sur une route inondée
✓ Couper électricité et gaz si nécessaire

Après

✓ Aérer et désinfecter
✓ Assurez-vous que l'eau est potable
✓ Faites l'inventaire des dégâts et les déclarer à l'assurance

RISQUE SUBMERSION MARINE

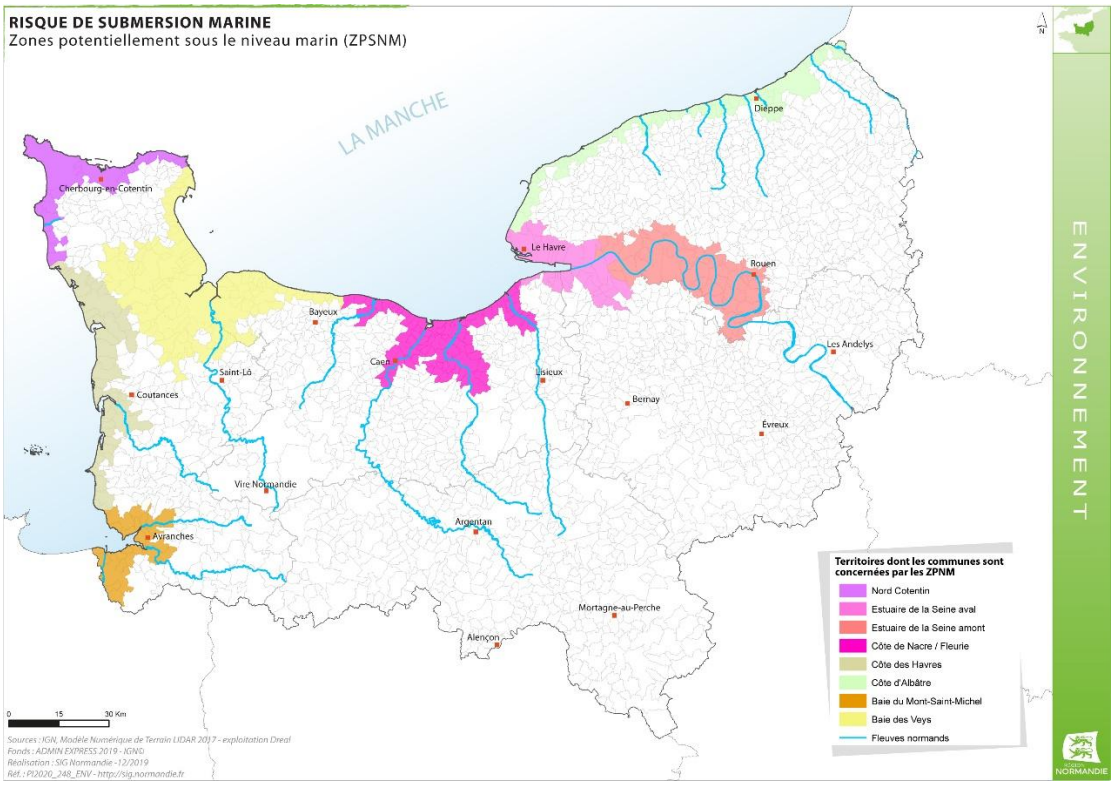

Pourquoi ce risque ?

En cas de tempête combinée à une forte marée :

- Hausse exceptionnelle du niveau de la mer
- Inondation des zones littorales
- Érosion côtière

Consignes

✓ Respecter les alertes météo
✓ Ne pas circuler sur le littoral en vigilance rouge
✓ Se tenir informé via radio et mairie

RISQUE CANICULE

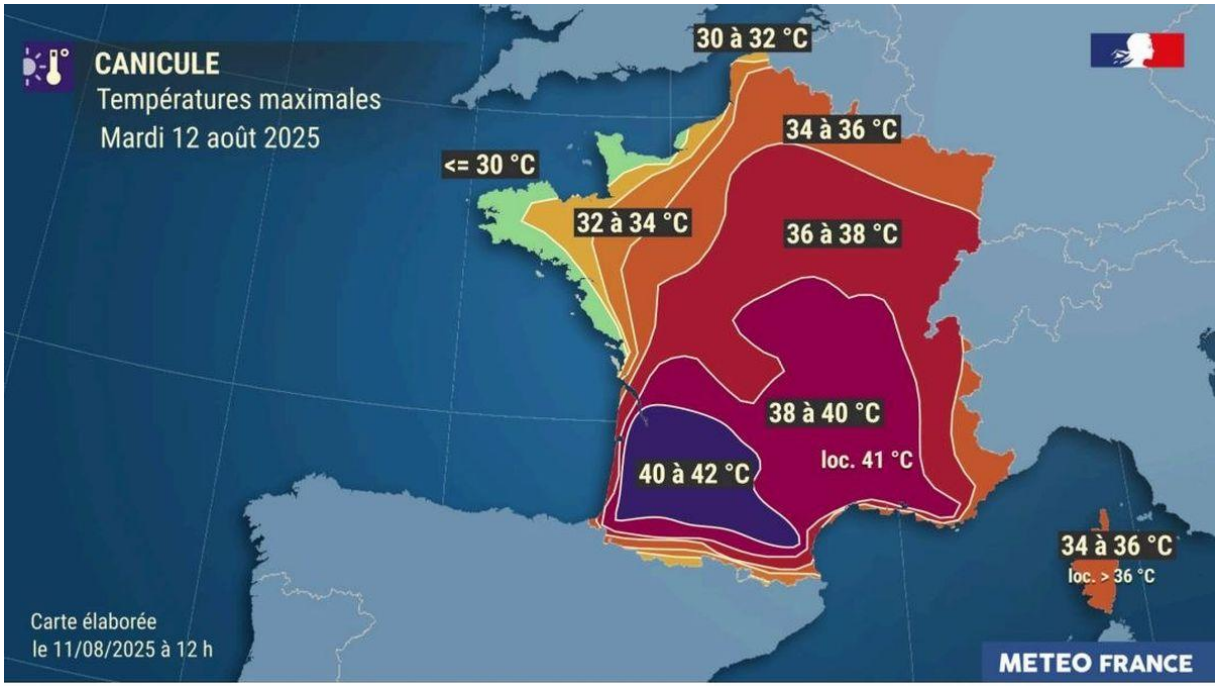

Contexte

Les épisodes de chaleur extrême deviennent plus fréquents.

Personnes vulnérables :

- Personnes âgées
- Enfants en bas âge
- Travailleurs extérieurs

Bons réflexes

✓ Boire régulièrement
✓ Fermer volets le jour
✓ Éviter efforts aux heures chaudes
✓ Donner des nouvelles aux personnes isolées

RISQUE NEIGE & VERGLAS

Situation possible

Même si les épisodes sont rares, ils peuvent :

- Bloquer les routes secondaires
- Provoquer des chutes
- Perturber l'alimentation électrique

Consignes

✓ Limiter les déplacements
✓ Équiper son véhicule
✓ Déneiger les accès privés

✓ protégez les installations contre le gel.

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Contexte

Le transport routier départemental peut concerner :

- Carburants
- Produits chimiques agricoles
- Gaz

En cas d'accident

✓ Se mettre à l'abri dans un bâtiment
✓ Ne pas fumer
✓ Écouter les consignes des autorités

RISQUE SISMIQUE (FAIBLE MAIS EXISTANT)

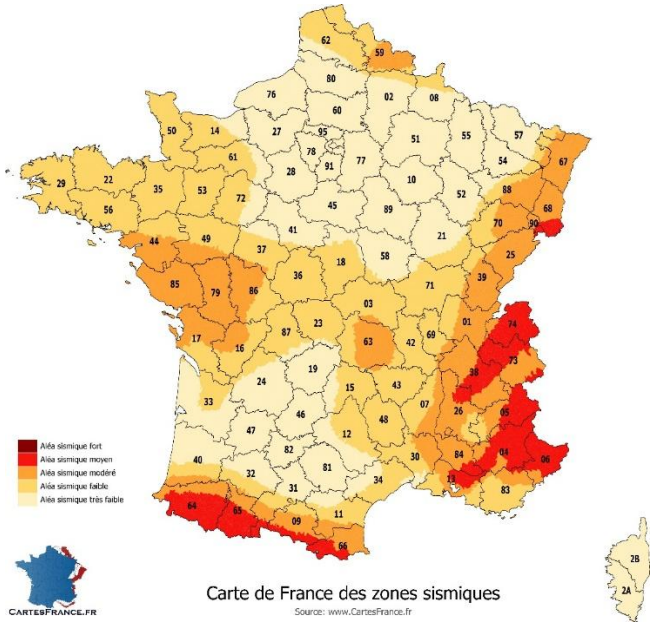

Situation

La Manche est classée en **zone de sismicité faible**.

Pendant un séisme

✓ S’abriter sous une table
✓ S’éloigner des fenêtres
✓ Ne pas utiliser l’ascenseur

RISQUE INCENDIE (HABITATION & ESPACES NATURELS)

Causes principales

- Appareils électriques
- Cheminées
- Travaux agricoles en période sèche

Prévention

✓ Installer un détecteur de fumée
✓ Entretenir cheminées
✓ Ne pas brûler de déchets par vent fort

RISQUE NUCLÉAIRE

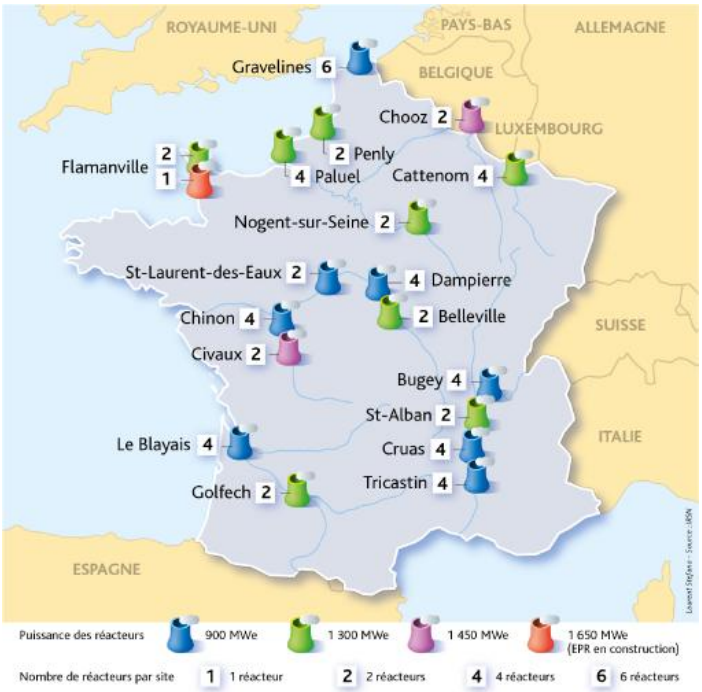

📌 Définition du risque

Le risque nucléaire correspond à un accident sur une installation nucléaire pouvant entraîner un rejet de substances radioactives dans l'environnement.

La commune de Helleville peut être concernée par un accident survenant à la centrale nucléaire de Centrale nucléaire de Flamanville située à proximité, ou par un incident sur l'usine de retraitement de la Hague.

Les gestionnaires de ces installations ont mis en place un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui permet d'organiser la réponse des différents acteurs en cas d'événement. L'alerte sera donnée par le Préfet et sera relayée par la commune. Il pourra alors être décidé la mise à l'abri ou l'évacuation de la population de la zone concernée.

⚠️ Conséquences possibles

- Contamination de l'air
- Contamination de l'eau et des sols
- Restrictions de circulation
- Mise à l'abri ou évacuation
- Distribution de comprimés d'iode

✅ Consignes à la population

🔔 Dès l'alerte (sirène ou message FR-Alert) :

- Se mettre immédiatement à l'abri dans un bâtiment clos
- Fermer portes, fenêtres et ventilations
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Écouter la radio locale (France Bleu Cotentin)
- Ne pas téléphoner inutilement

💊 Iode :

La Préfecture met en place une distribution de comprimés d'iode stable pour l'ensemble des habitants situés dans un rayon de 20 km de la centrale de Flamanville.

La commune ainsi que les pharmacies associées assurent la distribution de ces comprimés à la population. Ces comprimés ne doivent être administrés qu'en cas d'accident et uniquement sur instruction des autorités.

- Prendre les comprimés d'iode uniquement sur instruction des autorités

🚫 À ne pas faire :

- Ne pas sortir
- Ne pas consommer l'eau du robinet ou les produits frais sans consigne officielle

📞 Numéros utiles

- Mairie de Helleville : 02.33.04.18.47
- Préfecture de la Manche : 02 33 75 49 50
- Numéro d'urgence : 112

RISQUE DE CATASTROPHE TECHNOLOGIQUE

📌 Définition du risque

Une catastrophe technologique est un accident industriel majeur : explosion, incendie, fuite de produit toxique. Même si Helleville ne possède pas d'installation classée Seveso sur son territoire, elle peut être impactée par un accident survenu dans une commune voisine.

⚠️ Conséquences possibles

- Nuage toxique
- Incendie
- Pollution atmosphérique
- Blessures
- Evacuation temporaire

✅ Consignes à la population

🔔 En cas d'alerte :

- Se confiner immédiatement
- Fermer portes et fenêtres
- Couper ventilation et climatisation
- Se tenir informé via radio ou site de la Préfecture

🚙 Si vous êtes à l’extérieur :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester dans votre véhicule

🚫 Ne pas :

- Aller sur les lieux
- Prendre de photos à proximité
- Saturer les lignes téléphoniques

📞 Numéros utiles

- Sapeurs-pompiers : 18
- Numéro d’urgence : 112

RISQUE DE POLLUTION DE L’EAU

📌 Définition du risque

Une pollution accidentelle peut rendre l’eau impropre à la consommation (contamination bactériologique, chimique ou industrielle).

⚠️ Causes possibles

- Rupture de canalisation
- Pollution agricole ou industrielle
- Accident de transport
- Infiltration dans le réseau

✅ Consignes à la population

🚫 En cas d’alerte municipale :

- Ne pas consommer l’eau du robinet
- Ne pas l’utiliser pour cuisiner
- Ne pas donner aux animaux

💧 Utiliser :

- Eau en bouteille
- Eau distribuée par la commune

🔔 **Attendre l**a levée officielle de l’interdiction

📞 Information

Les consignes seront diffusées sur Panneau Pocket, affichage communal et/ou FR-Alert

RISQUE D'ÉPIZOOTIE MAJEURE

Trois zones à définir pour gérer les flux
Sectorisation et zonage d'un élevage

La sectorisation permet d'organiser la circulation des personnes, des animaux, des aliments, du fumier, du matériel, des cadavres et des véhicules, dans l'objectif de limiter au maximum l'exposition des animaux à différentes sources de contamination par des agents pathogènes.

REUSSIR.FR

Source : Mooc biosécurité - GDS France

📌 Définition du risque

Une épizootie est une maladie animale contagieuse se propageant rapidement dans les élevages.

Helleville, commune rurale, peut être concernée par des maladies telles que :

- Fièvre aphteuse
- Influenza aviaire
- Peste porcine

⚠️ Conséquences possibles

- Abattage sanitaire
- Mise en quarantaine
- Restrictions de déplacement
- Impact économique important

✅ Consignes à la population

🐄 Pour les éleveurs :

- Déclarer immédiatement tout symptôme suspect
- Respecter les mesures préfectorales
- Limiter les déplacements d’animaux

🚫 Pour la population :

- Ne pas pénétrer dans les exploitations
- Respecter les périmètres de sécurité
- Éviter tout contact avec des animaux morts

📞 Contacts

- Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) 02.33.72.60.70
- Mairie de Helleville 02 33 04 18 47

RISQUE DE DÉCOUVERTE D’ENGINS EXPLOSIFS

📌 Définition du risque

La découverte d’engins explosifs anciens (obus, mines, munitions) est possible lors de travaux agricoles ou de chantiers.

La Manche est un territoire marqué par les combats de la Seconde Guerre mondiale.

⚠️ Danger

Même ancien, un engin explosif reste extrêmement dangereux.

✅ Conduite à tenir

🚨 Si vous découvrez un objet suspect :

- Ne pas toucher
- Ne pas déplacer
- Ne pas manipuler
- Éloigner toute personne

📞 Alerter immédiatement :

- 17 (Police / Gendarmerie)
- 112

Un service de déminage interviendra.

🚫 Rappel

Toute manipulation d’engin explosif est interdite et passible de poursuites.

ORGANISATION COMMUNALE EN CAS DE CRISE

En cas d'événement majeur :

- Activation du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

- Information par :
  - Affichage mairie
  - Diffusion Panneau Pocket
  - Porte-à-porte si nécessaire

📍 Point de regroupement à la salle de convivialité

CONCLUSION

La sécurité est l'affaire de tous.
S'informer, se préparer et adopter les bons comportements permet de sauver des vies.

📌 Ce document est consultable en mairie